

# J'adopte l'éco-conduite !

**Qu'est-ce-que l'éco-conduite ?** C'est un mode de conduite qui se veut plus économique et plus écologique. Facile à dire ! Mais moins facile à faire...me direz-vous ? Pas du tout !

Il s'agit simplement d'être plus vigilant sur la façon dont vous utilisez votre véhicule : bien démarrer, bien rouler, bien utiliser les équipements vous permettront de faire des économies sur votre carburant, et de réduire les émissions de carbone de votre véhicule.

## Voici une liste de quelques conseils faciles à appliquer !

■ **Bien démarrer** : ne pas faire chauffer excessivement le moteur au démarrage et rouler à vitesse modérée pendant les cinq premiers kilomètres pour faire chauffer progressivement le moteur.

■ **Bien rouler** : éviter les à-coups et les accélérations brusques : un moteur sans cesse sollicité consomme beaucoup plus. Ralentir doucement en relâchant l'accélérateur.

N'hésitez pas à passer rapidement à la vitesse supérieure ou inférieure pour garantir un bon rapport Vitesse/Compte-tours.

■ **Voyagez léger** : plus le véhicule est lourd, plus votre moteur consomme de carburant : enlevez les barres de toit si vous n'en avez pas besoin, ou bien votre porte-vélo...

■ **Climatisez en douceur** : préférer l'ouverture des fenêtres pour aérer l'habitacle du véhicule, cela consomme moins d'énergie, et donc moins de carburant. Toutefois si vous utilisez la climatisation, n'oubliez pas de bien fermer les vitres sinon cela ne sert à rien...

Il faut savoir qu'une vitre ouverte représente une surconsommation d'environ 1 % de votre véhicule.

La climatisation peut, elle, engendrer une surconsommation allant jusqu'à 20 %.

### Nos conseils

En n'utilisant pas la climatisation de votre véhicule, vous économiserez en moyenne 4 euros par 100 kilomètres parcourus.

(Source : [eco-conduite.net](http://eco-conduite.net))



■ **Soyez gonflé !** Bien vérifier la pression de vos pneus. Des pneus sous ou sur-gonflés entraînent une perte d'adhérence, source de danger, et obligent le véhicule à consommer plus d'énergie pour tenir la route.

■ **Entretenez votre véhicule** : pas de petites économies à faire sur l'entretien, un véhicule en bon état consomme moins d'énergie, donc moins de carburant, et tient plus longtemps.

■ **Posez-vous les bonnes questions !** Ai-je vraiment besoin de ma voiture pour faire 300 m ? Est-ce que je ne préférerais pas sentir le bon air de la campagne plutôt que de mettre la clim ? Plutôt que de prendre deux voitures, on ne prend que la mienne ?

■ **Et pour finir** : pensez au covoiturage, un peu de marche, c'est bon pour la ligne, et le vélo est à la mode !

### Concrètement, je gagne combien ?

Vous pouvez économiser du carburant à hauteur de 5 à 15 % en moyenne en appliquant quelques conseils simples !

Par exemple, si votre plein vous coûte 70 euros, vous pouvez gagner jusqu'à 10 euros par plein ! Si vous faites 2 pleins par mois, vous gagnez 20 euros par mois, soit 240 euros par an...

(source : [conduite-économique.vivre-aujourd'hui.fr](http://conduite-économique.vivre-aujourd'hui.fr))



### Dico de l'assurance

#### Valeur agréée :

Valeur fixée par l'assuré et agréée par l'assureur à partir d'une expertise, ou à défaut d'un inventaire préalable. Cette valeur est reconnue exacte et non contestable au jour du sinistre à moins que l'assureur n'apporte la preuve que la valeur des biens sinistrés est inférieure au montant assuré.

Attention, il est nécessaire de faire expertiser son bien régulièrement.

#### Antécédents :

Ce terme désigne les informations relatives au passé de l'assuré (bonus/malus, sinistres...).

Cet historique est nécessaire à l'assureur pour évaluer le risque, accepter de le couvrir et déterminer la prime d'assurance.

Pour les contrats Auto, il est nécessaire de justifier les antécédents sur au moins 36 mois, à l'aide d'un relevé d'informations.



## Simplifiez-vous la vie ! Pensez au prélèvement automatique :

- C'est pratique : plus de virement, plus de chèque, vous économisez les frais d'envoi.
- Vous avez le choix : prélèvement annuel ou semestriel, et mensuel pour l'assurance Auto ou Habitation
- C'est sûr : plus de risque de retard ou d'oubli, vous avez l'esprit tranquille.
- C'est très simple : contactez votre conseiller Aon Assurances qui vous guidera.

## Assurance scolaire

Pensez à bien assurer vos enfants! Aon Assurances vous propose une formule complète qui vous évitera du stress. Votre enfant est protégé en cas de dommages corporels, d'accident causé par lui, ou de dommages matériels (vélo, instruments de musique...).



## Une fois par an, vérifiez la couverture de vos biens exceptionnels !

Vos biens exceptionnels tels que les instruments de musique, les voitures de collection, les œuvres d'art, ou le mobilier ancien doivent être assurés à la hauteur de leur valeur agréée, donc pensez bien à les faire évaluer chaque année pour être bien indemnisé en cas de sinistre.

## Aon déménage

Le siège social d'Aon, jusqu'alors basé à Colombes (92), déménage au 31-35 rue de la Fédération - 75015 Paris.

# Vos conseillers à l'honneur !

Aon vous présente deux conseillères qui sont chargées de vous renseigner par téléphone et de vous aider pour la gestion de vos contrats d'assurances. Karine et Anne sont deux gestionnaires qui apprécient de travailler chez Aon, elles nous disent pourquoi.



« Bonjour Karine, vous êtes conseillère chez Aon Assurances depuis 8 ans. Qu'appréciez-vous le plus dans votre travail ?

**Karine** : ce que j'apprécie le plus c'est de pouvoir renseigner les clients, les conseiller et les informer sur notre large gamme de produits. Nous sommes formés pour pouvoir répondre à toutes les questions de nos clients. J'apprécie également de pouvoir travailler en confiance avec mes collègues, c'est très important pour moi.

*Au quotidien, comment gérez-vous les appels de vos clients ?*

**Karine** : Je réponds à chacun des appels que je reçois. Je vois quelle est la demande du client et j'essaie de lui répondre rapidement, et le plus clairement possible. Sinon, j'essaie d'orienter le client au mieux vers mes collègues afin qu'il soit le plus satisfait possible.

*Très bien Karine. Une dernière question, avez-vous un conseil à donner à nos lecteurs pour la gestion de leur contrat d'assurance ?*

**Karine** : un petit conseil ...la bonne gestion d'un contrat dépend en grande partie des données dont nous disposons sur le client. Souvent, nos clients oublient de nous signaler un changement d'adresse, de téléphone ou d'email, ce qui retarde souvent le traitement des demandes.

Merci Karine. »

« Bonjour Anne, vous travaillez chez Aon Assurances depuis 3 ans. Qu'appréciez-vous le plus dans votre travail ?

**Anne** : mon rôle est de conseiller au mieux les clients sur leur contrat d'assurance et les garanties très complètes de nos contrats. Nous faisons vraiment des offres intéressantes à nos clients. Par exemple, un client qui a une assurance auto chez Aon Assurances, peut bénéficier de conditions préférentielles pour un second contrat pour une assurance Habitation. Son conjoint et ses enfants peuvent également en bénéficier. Cela me fait plaisir d'annoncer à mes clients les économies qu'ils peuvent faire chez nous.

*Vous avez plusieurs profils de client qui appellent pour leurs assurances, comment faites-vous pour vous adapter ?*

**Anne** : en effet, nous avons des musiciens qui assurent leurs instruments de musique, des clients qui assurent leur voiture de collection, des clients qui veulent assurer leurs animaux de compagnie. Cela varie beaucoup et j'apprécie cela. Nous nous adaptons au besoin de chacun de nos clients.

*Qu'appréciez-vous le plus chez Aon Assurances ?*

**Anne** : J'aime mon travail et l'ambiance dans lequel il se fait, nous sommes une bonne équipe et nous aimons le travail bien fait. Nous faisons au mieux pour satisfaire nos clients !

Merci Anne. »

Aon Assurances emploie près de 50 conseillers pour gérer l'ensemble de vos contrats. Nous faisons de notre mieux pour être à votre écoute et disponible pour répondre à toutes vos questions.

## Faire le choix d'un partenaire indépendant et objectif : Aon France

Afin de vous conseiller en toute objectivité quant au choix de vos partenaires financiers, assureurs ou réassureurs, nous vous informons que :

- Aon France n'est lié à aucun canal de distribution exclusif.
- Son capital social n'est pas détenu par un assureur ou un réassureur, offrant ainsi la certitude d'une analyse objective des marchés\*.

Aon France est immatriculée, en qualité de courtier d'assurances et de réassurances auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le numéro 07 001 560. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le site internet de l'ORIAS\*\* : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

\* Au sens des dispositions figurant à l'article R 520-1 du Code des assurances.

\*\* Le Registre des Intermédiaires en Assurance recense les personnes, physiques ou morales, autorisées à exercer l'activité d'intermédiation en assurance ou en réassurance en France. Sa consultation permet de vérifier cette habilitation pour tous les intermédiaires, qu'ils soient immatriculés en France ou dans un autre Etat européen

Selon la législation en vigueur pour l'intermédiation, Aon France exerce ses activités sous le contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel).

ACP - 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09 - France

Pour toute réclamation éventuelle, Aon met à votre disposition un service dédié :

Aon France  
Service Réclamation  
31-35 rue de la Fédération  
75717 Paris Cedex 15  
[service\\_reclamation@aon.fr](mailto:service_reclamation@aon.fr)

Directeur de la Publication : Robert Leblanc • Équipe de rédaction : Frédéric Masini, Laurence Gauthier, Document non contractuel, conditions générales disponibles sur simple demande.

Imprimé sur papier recyclé • Direction de la Communication - Studio Aon - 010611/ARS-AF - Juin 2011

### Aon Risk Solutions

Aon France : siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | [w.aon.fr](http://w.aon.fr)  
Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le N° 07 001 560  
SA au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES

**AON**